



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNÉVILLOIS

Séance du 21 décembre

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 30
Présents : 21
Absents : 9
Procuration : 5
Nombre de suffrages exprimés : 26
Pour : 26
Contre :
Abstentions :

L'an 2016, le 21 décembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Lunéville, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Étaient présents : M. ACREMENT René, M. AUBERT Jean-Christophe, M. BERTRAND Hervé, M. BILLIOTTE Daniel, Mme COLAS Claudine, M. COLIN Philippe, M. DEWAELE Jacques, M. DUJARDIN Bruno, Mme FALQUE Rose-Marie, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, M. GOGLIONE Jean-Marie, M. JAQUAT Jean-Pierre, Mme JACQUOT Dominique, M. MAILLIOT Frédéric, M. MARCHAL Michel, M. MERCIER Thierry, M. MULLER Bernard, M. SERVANT Guy, Mme VILLAUME Damienne

Étaient excusés avec pouvoir : M. de GOUVION SAINT CYR Laurent donne pouvoir à Mme COLAS Claudine, M. LAMBLIN Jacques donne pouvoir à M. BERTRAND Hervé, M. PISTER Jacques donne pouvoir à M. DEWAELE Jacques, M. HAINZELIN Francis donne pouvoir à M. DUJARDIN Bruno, Mme VAUDEVILLE Sabrina donne pouvoir à VILLAUME Damienne,

Étaient excusés ou remplacés : M. ARNOULD Philippe remplacé par M. GOGLIONE J.Marie, M. BAUDOIN Jacques M. BIENTZ Guy, M. GEX Christian, M. JAMBOIS Guy, M. SONREL Christophe remplacé par M. BILLIOTTE Daniel, M. BOUCAUD Christian remplacé par M. JACQUAT J.Pierre, M. ZABEL Bernard remplacé par VILLAUME Damienne, M. MARTIN J.Paul remplacé par M. MAILLIOT Frédéric.

Voix consultative : Mme LEHE Sophie, M. RICHARD Claude

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme COLAS Claudine



2016-059

Convention avec Initiative en Pays Lunévillois

Date de convocation
15/12/2016

Document joint en annexe

DATE D'AFFICHAGE
03 JAN 2017

Initiative en Pays Lunévillois est une association loi de 1901 qui a pour mission d'aider gracieusement les créateurs et les repreneurs d'entreprises en leur accordant un prêt d'honneur sans intérêt et sans garantie et en les accompagnant après la création ou la reprise pendant les premières années de leur projet.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le 03 JAN 2017

Pour soutenir cette action, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois apporte à la PFIL Initiative en Pays Lunévillois un concours correspondant à une cotisation de 0,16 € par habitant versée par les intercommunalités adhérentes au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois.

et publication du :

03 JAN 2017

Pour encadrer le versement de cette subvention à IPL, il convient de signer une convention pour 2017 avec l'association.

Ainsi, en contrepartie du soutien financier, l'association IPL s'engage

à :

informer régulièrement le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois et les communautés de communes des accompagnements menés auprès des porteurs de projets (dossiers instruits, prêts d'honneurs octroyés...), au minimum avant et après chaque comité d'agrément.

- associer les élus ou techniciens du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois et des communautés de communes à toute action entreprise par IPL pour valoriser ou communiquer sur son offre de service auprès des porteurs de projets.
- associer les élus ou techniciens du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois et des communautés de communes à tout travail mené par IPL pour renforcer ou améliorer les actions d'appui à la création / reprise d'entreprises sur le territoire.
- tenir informé le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois et les communautés de communes des modalités et de l'utilisation des sommes affectées au fonctionnement.

Après avis favorable du Bureau du Pôle, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention 2017 pour le soutien à IPL ci-annexée,
- **AUTORISE** le président à signer la convention, ses annexes ainsi que toutes pièces nécessaires,
- **AUTORISE** le président à engager toute démarche utile à sa mise en œuvre,
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2017

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Lunéville
Le Président,

